

SUR LA LOI FAMILLE:

CONFERENCE DE PRESSE DE MME NGO DINH NHU AU SUJET DE LA LOI SUR LA FAMILLE
V.P. 27 juin 58 (soir)

Mme Ngo Dinh Nhu a tenu ce matin, a 9 heures, au siege de l'Assemblée nationale, place Lam-son, une conference de presse au sujet de la loi sur la Famille.

De nombreux representants de la presse locale et internationale ont ete presents a cette conference.

Declaration de Mme Ngo Dinh Nhu

Avant de repondre aux questions posees par les journalistes, Mme Ngo Dinh Nhu a fait la declaration suivante :

"Tout d'abord je n'avais aucunement l'idée de faire une conference de presse au sujet de ma proposition de loi sur la Famille.

"Je pensais que les discussions a l'assemblée nationale, parce que publiques, suffisaient.

"Mais, je me suis aperçu que les compte-rendus de la presse étaient souvent mal compris de l'opinion, soit parce qu'ils n'étaient pas assez complets, soit parce qu'ils n'étaient pas tout a fait objectifs. De toute façon, maintenant que ma proposition de loi a été votée en entier par l'Assemblée, cette interprétation defectueuse, tout en dénaturant injustement le sens d'une grande cause, risquerait de faire le jeu des ennemis du progrès et de la justice et par là de rendre un très mauvais service a la population mal renseignée.

"En effet si ce malentendu persiste alors que ma proposition de loi, déjà soumise au Président de la République pour examen, peut dans un temps très prochain être approuvée et promulguée, la population risque a ce moment là, d'être surprise alors qu'elle devrait être préparée a la recevoir comme une nouvelle conquête sociale.

"C'est donc dans l'espoir de dissiper tout malentendu que je me suis décidée a cette conference de presse, a laquelle j'ai convié aussi les journalistes étrangers, par courtoisie d'abord, et ensuite parce que je connais leur profond intérêt pour tout ce qui se passe dans ce pays.

"Avant de repondre a vos questions, je voudrais d'abord vous faire part de quelques considerations generales. Pendant de longs mois, j'ai eu a defendre et a expliquer en privé comme en public ma proposition de loi. De ces échanges de vues qui m'ont d'ailleurs beaucoup aidé dans mon travail, j'ai remarqué que je suis soutenue en general par la population feminine, exception faite bien entendu de quelques elements dont la position sociale repose sur l'illégitimité. ←!

"Du cote male, c'est plus complexe. En generale, les jeunes qui n'ont pas encore commis les abus permis jusqu'ici par une loi injuste et qui, a cause de cela, gardent encore intacts leur bon sens et leur idéal de justice, soutiennent ma proposition de loi. Les autres, pour la plupart, d'un certain age, et parce qu'ils ont déjà goûté aux abus, n'arrivent pas a se faire a l'idée qu'il ne leur plus permis d'être le maître despotique dans leur famille, de quitter leur domicile conjugal quand bon leur semble, de pratiquer librement adultère ou concubinage et de reconnaître tous leurs enfants adulterins ou meme incestueux. Ils essaient alors d'amener a leur cause les indifferents, ceux qui ne se sont pas encore engagés dans le chemin des abus mais qui, par manque d'idéal, ne detesteraient pas de se réserver cette possibilité pour le jour ou cela leur plairait de s'en servir.

"Dans ce but, une opposition contre ma proposition de loi fut créée. Mais comme il ne peut être question de soulever l'opinion contre des mesures de justice et de moralité, mesures absolument necessaires a toutes sociétés civilisées, on se rabat donc sur le sujet qu'on peut critiquer librement, au grand jour, avec le plus de chance d'être écouté meme des gens sérieux et de bonne foi. Ce sujet n'est autre que l'interdiction du divorce qui n'occupe qu'un article parmi 134, mais sur lequel on essaie de faire reposer toute la proposition de loi afin de la discrediter en entier, y compris les articles qu'on ne peut

attaquer publiquement. Que n'a-t-on pas dit au sujet de cet article, l'article 54 !!

"On est même allé jusqu'à prononcer le mot d'"Inquisition."

"J'étonnerais donc ceux qui veulent bien me croire en affirmant publiquement que cet article 54 me n'a jamais été inspiré par mes convictions religieuses, mais seulement par la logique de mes convictions tout court ou si on le préfère de mes convictions sociales qui, je suis heureuse de le constater, sont partagées par la majorité de l'Assemblée.

"Voici donc la seule protestation que j'entends au sujet de la prohibition du divorce : "Comment peut-on obliger deux êtres qui se haïssent à passer le reste de vie ensemble? C'est contre tout principe du droit de l'homme à disposer de lui-même."

"Ceux qui élèvent cette protestation font la sourde oreille quand on leur dit que la liberté de l'homme s'arrête aussitôt que cette liberté devient préjudiciable à des tiers. Ils s'entêtent à considérer la séparation de corps comme insuffisante. Ils pensent que ce penchant de l'être humain à la colère, à la haine, cette inclination qui le pousse à se détourner avec horreur de ce qui a cessé de lui plaire, doit toujours être satisfaite sitôt qu'elle éveille en lui tout désir de séparation même définitive.

"Ils oublient que pour une autre inclination de l'homme, l'inclination à l'amour, la société tout en reconnaissant sa nature bénéfique sent quand même la nécessité de se protéger contre ses abus possibles en exigeant des conditions précises pour toute union maritale.

"Si la société peut se voir menacée par les abus d'une inclination naturellement bonne, elle a le droit de se sentir bien plus menacée par les abus d'une inclination aussi spécifiquement mauvaise qu'est cette inclination à la colère et à la haine.

"Il est donc compréhensible que l'Assemblée ait considéré la séparation de corps comme nécessaire et suffisante. La séparation de corps ne préserve-t-elle pas le couple des excès? ne protège-t-elle pas la société contre l'effritement de sa structure? et en plus n'a-t-elle pas souvent donné aux conflits, le temps de s'apaiser et aux époux, celui de se réconcilier? Il est bon ~~et~~ en effet de se rappeler que la nature a créé un remède naturel idéal pour les extravagances humaines, un remède qui a déjà fait ses preuves dans l'histoire du monde et qui n'est rien d'autre que l'inclination de l'homme à l'oubli.

"Mais les protestataires ne se déclarent toujours pas satisfaits et continuent: 'Bien sûr nous reconnaissons que satisfaire inconditionnellement toute mesentente conjugale par le libre divorce est un danger pour l'unité de la famille, cette base même de la société. C'est pourquoi nous trouvons assez raisonnable de ne permettre le divorce que sous des conditions très strictes. C'est le seul moyen de protéger l'équilibre de la Société et de sauver en même temps du suicide ou du meurtre les couples qui se haïssent et qui ne peuvent refaire leur vie'.

"Mais la porte des 'conditions strictes' ouverte seulement pour ces malheureux, est-on sûr qu'ils peuvent y passer? Est-on sûr qu'ils peuvent toujours remplir les conditions nécessaires pour utiliser cette porte? Est-on sûr que cette ouverture sera la leur et non pas celle de tous les profiteurs sans conscience qui, par leur abus, minera petit à petit toute une société, même des mieux assises.

"Ainsi donc les conditions même strictes pour divorcer ne résolvent rien.

"La seule chose qui peut protéger le couple sera donc l'idée que leur union sera éternelle. Ils choisiront leur partenaire pour la vie et non plus pour une saison. En cas de réelle malchance l'Assemblée qui a voulu voir dans l'enfer d'un mauvais ménage une sorte de condamnation sans appel de la part du Destin et dans la permission de divorcer une grâce, a prévu un amendement qui donne au Président de la République ce droit de grâce.

"Malgré cela, il y aura toujours des recontents: ce seront ceux qui publiquement visent l'article 54 (prohibition du divorce) mais qui secrètement en ont contre les articles 1 (prohibition de la polygamie), 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 52 (égalité de droits rendue à la femme), 70, 71, 72, 73, 74, 75, (sanctions

contre les violations des obligations du mariage), 76 (interdiction du concubinage), 98 (interdiction de reconnaître les enfants adulterins ou incestueux).

"Et aucun argument ne pourra convaincre ces sourds qui ne veulent pas entendre. Même, ils n'hésitent pas à s'appuyer sur une phrase d'un article pour partir en guerre, alors que leurs objections se trouvent déjà réfutées par le contexte de l'article tout entier ou par les articles suivants qu'ils se gardent bien de mentionner.

"A ceux-là, je le confesse et m'en excuse, ni ma proposition de loi ni aucune explication ne pourront jamais les satisfaire."

CONFERENCE DE PRESSE D'HIER DE MME NGO DINH NHU

V.P. 28 juin '58 (matin)

Q: Avez-vous ~~xxx~~ tenu compte, Madame, des coutumes et traditions du pays dans l'élaboration de la proposition de loi sur la famille?

R: Dans mon rapport sur la proposition de loi sur la Famille, j'ai spécifié que les coutumes et traditions qui ne vont pas à l'encontre des dispositions de la Constitution et qui sont utiles à la Société doivent être maintenues.

Q: Puisque le divorce, selon la nouvelle loi, est interdit, les querelles et les disputes entre maris et femmes qui ne peuvent plus se supporter ne porteront-ils pas préjudice à l'éducation des enfants?

R: Je reconnais que les querelles de famille constituent un grave obstacle à l'éducation des enfants, mais il ne faut pas oublier que les époux peuvent en trouver la solution dans la séparation de corps. Le divorce des parents est susceptible de rendre les enfants encore plus malheureux.

Q: Quel est le but essentiel de la loi sur la Famille?

R: Il a été nettement défini dans mon rapport sur la proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale : c'est la mise en application des articles 5 et 25 de la Constitution qui assure la sauvegarde des droits légitimes de tous les citoyens, donc de la femme aussi, et la protection de la famille.

Q: Il existe à l'heure actuelle des familles considérées comme illégales par la nouvelle loi sur la Famille. Y aura-t-il des mesures administratives appropriées pour remédier à cet état de choses?

R: Tant que la loi sur la Famille qui n'aura d'ailleurs pas d'effet rétroactif ne sera pas encore promulguée, l'ancienne législation restera toujours en vigueur. Il appartient donc aux intéressés de régulariser leur situation conjugale avant la promulgation de cette loi.

Je profite de cette occasion pour demander aux journalistes de vouloir bien faire une compagne de presse pour inciter les gens à user de ce droit à ~~temps~~ temps afin de régulariser leur situation de famille.

Q: Quelle mesure prendra-t-on au cas où deux époux illégitimes qui ont été punis d'une peine d'enfermement et qui, après avoir purgé leur peine, continuent à vivre ensemble?

R: La loi a prévu ce cas: le verdict d'interdiction de séjour sera prononcé à l'encontre des récidivistes endurcis. Interdiction de séjour ne signifie pas exil hors du pays comme certains ont voulu le croire. C'est une mesure destinée à séparer les concubins en leur interdisant d'habiter la même ville.

Q: Y aura-t-il un certain délai entre la promulgation et l'application de cette loi?

R: Habituellement, cette loi entrera immédiatement en vigueur après la promulgation, mais ceci dépendra de la décision du Président de la République. À mon avis, tout délai concernant l'application de cette loi ne peut rien résoudre. Chaque délai ajoute de nouvelles difficultés à celles déjà existantes. Toutefois, il appartient à l'exécutif de fixer la date d'application de cette loi, compte tenu de la conjoncture actuelle en vue d'obtenir le meilleur résultat.

Q: Quand sera promulguée cette loi?

R: Elle sera promulguée après l'approbation du Président de la République, conformément aux termes de la Constitution. Seulement, au cas où le Président de la République propose des amendements, il faudra attendre quelques mois avant que la loi soit examinée en seconde lecture, car la présente session de l'Assemblée Nationale va se clore bientôt.

Q: Pensez-vous, Madame, que les femmes devraient, elles aussi, faire leur service militaire?

R: ~~XXXX~~ Je suis aussi de cet avis. Puisque les femmes ont les memes droits que les hommes, elles devront remplir aussi les memes devoirs.

~~XX~~ Mais le service militaire des femmes n'est pas realisable a l'heure actuelle, car il couterait environ 150.000.000\$ au budget national.

Cependant, a mon avis, l'instruction militaire serait necessaire dans les ecoles de jeunes filles. Les ecoles devraient apprendre aux jeunes filles le maniemment des armes pour qu'elles puissent defendre leur pays en cas de besoin. C'est une solution qui ne reclamerait pas trop d'argent mais seulement des experts.

o0000o

Avant de se retirer, Mme Ngo-Dinh-Nhu a demande encore une fois aux journalistes de faire une vaste campagne de presse pour encourager les gens a regulariser leur situation de famille avant la promulgation de la loi sur la Famille.

DECLARATION OF MADAME NGO DINH NHU ABOUT THE "FAMILY LAW" BROADCAST OVER
RADIO SINGAPORE ON JANUARY 19, 1959, DURING THE CONFERENCE OF SOUTHEAST
ASIAN WOMEN

V.P. Jan 24 '59 (evening)

"I am often asked the reasons why I presented my bill concerning the family, a bill which, according to some, causes a certain confusion in our society.

I have had several occasions to reply briefly to some of the objections posed. However, since this bill, having been passed by the National Assembly and approved by the President of the Republic, became the Family Law on Jan. 2, I think it is now worthwhile to summarize the major reasons which prompted me to write this bill and to defend it.

For a long time it has been obvious to me that the women, who in Viet Nam as elsewhere compose at least half of the population of their country, have been handicapped and even paralyzed when the situation arises calling for their contribution to works of public interest.

The family ought to be women's natural and legitimate refuge against all adversity coming from outside., a refuge where, mistress of her home, she should be able to bloom freely, thus development all her faculties (sic), not only for her own good but for that of others and consequently for the general wellbeing of the country.

However, when woman had no protection against the possible abuses of her lord and master, such as the practice of polygamy, of concubinage, of repudiation and the recognition of adulterine children, of absolute and exclusive right of the husband to manage all property - the family became instead a place full of dangers where the unlucky woman could at any time for no good reason become the victim of her husband, of his wives of second rank, of his concubines and his adulterine children.

Having no protection against such risks which can make of the home a veritable jungle, invaded by all kinds of vicious beasts large and small, woman had to consecrate anything nature may have given her : charm, intelligence -- firstly to prevent these misfortunes and then to destroy them if by chance they were manifest.

It is easy to understand, then, that being always on guard against such eventualities, she could finally come to a state where she saw nothing except that which was vital to herself and her own personal ~~welfare~~ welfare.

Such a state of affairs constituted a real handicap for those who wished to devote themselves to others. For if some succeeded in getting beyond such a situation, thanks to their own efforts, and a combination of unusual circumstances, they failed in the final analysis because they were so few in number.

In presenting my bill for the Family Law, this law which abolishes polygamy, concubinage, repudiation, divorce and recognition of adulterine children, and which requires absolute equality of women in all spheres, including the general administration as well as the actual disposition of the common property, my first

aim was to return to the Vietnamese woman her dignity by restoring her inherent and legitimate rights in order that she might enjoy her home in serenity and confidence.

For in fact, no longer being exposed to unfair competition from the other wives and concubines of her husband, and no longer vulnerable to persecution by the latter, it will be possible for her to fully develop her whole personality. Only then can the Nation count on a greater and more effective contribution from that force which is not to be scorned when one realized that it represents half of the nation.

We must not forget that this force is necessary for the equilibrium of any social system. For example, the world has been ruled for centuries by men. Whether we wish or not we really must recognize that one of the most obvious results is the atomic bomb which can destroy this world in a matter of minutes. Perhaps we would not have arrived at such a state if, a little earlier, we had sought to make of woman an equal force which, by the very difference of her temperament, could certainly have given more equilibrium to the world, for only she is entitled to neutralize the excesses and abuses of a completely masculine directive force until now left to itself without a counterbalance.

I believe, moreover, that these convictions are beginning to be shared, given the moment for emancipation of women which is progressing everywhere.

However, I do not find that this is coming about rapidly or effectively enough. Perhaps this is due to a lack of understanding among men who imagine that women are attempting to achieve emancipation only to subjugate them; though I am sure I am not rash in stating that no woman is foolish enough to wish a new and opposite disequilibrium. Experience has been proof enough that the subjugation of one part of the population by another brings no good. It has shown also that the raising of woman to equal and partnership rank with man is not only desirable but necessary for the progress of all countries and from there to a good balance of the whole world."

MADAME NGO DINH NHU MEETS THE MEXICAN PRESS

V.P. April 8 '62

"We are a poor country and we have a monster at our gates," said Madame Ngo Dinh Nhu, sister of South Vietnam's President before a press conference Fri. nite.

The slim, charming woman who founded the feminine movement in her country and is known for her active part in public life, is here as head of a Vietnamese parliamentary delegation visiting Mexico at the invitation of the Mexican Congress.

In explaining her country's plea to the press, Madame Ngo Dinh Nhu and members of her delegation said they want the whole world to give "understanding and sympathy" to the Vietnamese in their struggle for survival.

"Perhaps you in America feel that the Sino-Russian Red menace is remote ... but the menace is not so remote now. We all should be on guard against this danger and understand its many implications."

She said everybody in Viet Nam is making sacrifices to help in the national struggle.

She said under the circumstances, neutrality is but a dream.

"We would all like to remain aloof in the conflicts which now face the world," she said. "But to do so, we need the necessary force to defend our boundaries."

Because of that, she said, nobody in the non-Communist world could ever feel safe or pretend that neutrality will save them from Communism.

The Vietnamese visitors toured the University City and other notable landmarks earlier Friday.